

Strasbourg, le 08 décembre 2022

AP/CAT(2022)11

Or. Anglais

Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA)

Réunion conjointe du Comité des Correspondants permanents et des Directeurs des Centres spécialisés

Rapport de la réunion

17 – 18 novembre 2022, Paris

Jeudi 17 novembre 2022

ALLOCUTION DE BIENVENUE

Krzysztof Zyman, Secrétaire exécutif de l'Accord sur les risques majeurs (EUR-OPA) a souhaité la bienvenue aux participants à la 78ème réunion conjointe du Comité des Correspondants permanents (CCP) et des directeurs du réseau des centres spécialisés. Les correspondants représentant treize États membres étaient présents. Les CCP de Belgique, Bulgarie, Géorgie, Liban, Maroc, Moldova, Monaco, Roumanie, et Ukraine étaient absents.

M. Mala (Chypre), Présidente du CCP s'est excusée de son absence pour des raisons médicales, elle a été remplacée par M. D. Christou. S. Maharramov (CCP, Azerbaïdjan) présente ses excuses pour son absence due à des circonstances imprévues, il est remplacé par J. Isgandarli. A. G. Soare (CCP, Roumanie) s'excuse de son absence en raison d'un autre engagement, il devait être remplacé par A. Ginavar. Elle s'est ensuite excusée en raison de certaines tâches urgentes liées au plan national de résilience et de relance. D. Reynolds (CCP, République slovaque) s'est excusée de son absence pour des raisons médicales, elle a été remplacée par J. Hives.

1. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR AP/CAT(2022)OJ05

K. Zyman a demandé si un Correspondant permanent avait une modification à apporter à l'ordre du jour. Personne ne s'y opposant, l'ordre du jour a été adopté tel quel.

K. Zyman a invité chaque CCP à se présenter car il s'agissait de la première réunion en personne depuis trois ans, à commencer par le Président, Anton Micallef, qui présidait la réunion en absence de M. Mala. Après le Président, chaque CCP s'est présenté.

2. DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF

Le Secrétaire Exécutif a remercié tout le monde pour le travail accompli au cours de cette année difficile pour l'Europe et l'Accord. Il a mentionné la dernière réunion de février et a rappelé que le Comité a chargé le Secrétaire Exécutif de réfléchir aux menaces géomorphologiques et aux technologies géospatiales permettant de faire face à ces menaces, ainsi qu'à l'utilisation des médias sociaux et traditionnels sous toutes leurs formes pour identifier les risques, produire des lignes directrices et diffuser des informations parmi la population. Il a rappelé d'autres décisions qui ont été prises lors de cette réunion : l'élection du nouveau Bureau et la création d'un sous-comité pour évaluer les propositions de projets.

Le Secrétaire Exécutif a ensuite évoqué la situation financière de l'Accord suite à l'expulsion de la Fédération de Russie du Conseil de l'Europe en conséquence de son agression contre l'Ukraine. Il a expliqué que la contribution de la Fédération de Russie pour 2022 avait été réduite au pro rata temporis et correspondait à 20 % de la contribution de ce pays pour l'année. Il a expliqué qu'en mai, lors de la réunion du Comité des Ministres en Italie, une décision a été prise pour compenser la somme manquante pour permettre un fonctionnement normal de l'Accord en 2022.

Le Secrétaire Exécutif a ensuite rappelé que la Belgique a décidé, en juin 2022, de se retirer de l'Accord à partir du 1er janvier 2023, ce qui, avec la Fédération de Russie, représente une perte de financement de plus de 50% en un an.

Suite à ces développements, de nombreuses discussions ont eu lieu au cours de l'année afin de trouver des solutions pour pouvoir présenter une proposition viable au Comité des Ministres afin que le budget de 2023 pour EUR-OPA puisse être approuvé. Le Secrétaire Exécutif a expliqué que des économies seraient réalisées, et que l'Accord fonctionnerait avec seulement deux membres du secrétariat. Il a ensuite annoncé le budget de l'Accord pour 2023 qui a été adopté le 16 novembre 2022 par le Comité des Ministres.

Il a annoncé que la priorité financière serait désormais accordée aux centres situés dans les États membres de l'accord. K. Zyman a terminé son discours en rappelant que d'énormes défis se posaient actuellement pour l'Accord et que l'aide de tous les Correspondants permanents sera nécessaire pour soutenir l'Accord.

En conclusion, le Secrétaire Exécutif a approuvé le commentaire du président et de Saint-Marin, déclarant qu'il était essentiel que l'Accord devienne plus visible et que les différents centres réfléchissent aux activités sur lesquelles ils pourraient travailler ensemble, pour obtenir un impact plus important qui attirerait davantage l'attention sur leur travail et sur EUR-OPA.

3. PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2022

3.1 Réunions statutaires

Le Secrétaire Exécutif a rappelé que les rapports des réunions de la 77^{ème} réunion du CCP ([AP/CAT\(2022\)04](#)) et des réunions du Bureau ([AP/CAT\(2022\)06](#) et [AP/CAT\(2022\)07](#)) était présents sur le site de l'Accord avec l'ensemble des autres documents de ces réunions. Il a rappelé les principaux points des réunions précédentes lors de sa déclaration.

4. SITUATION BUDGÉTAIRE

Les participants ont été informés de la situation financière de l'Accord pour 2022/2023 durant la déclaration du Secrétaire Exécutif.

5. ADOPTION DU BUDGET 2023

C. Emezie a distribué aux Correspondants un document présentant le budget 2023 pour l'Accord.

Le Secrétaire Exécutif a rappelé aux participants que le budget de l'Accord pour 2023 s'élevait au 570.000€ en vertu de la décision du Comité des Ministres adoptée le 16 novembre 2022.

6. FONCTIONNEMENT DE L'ACCORD

6.1 Adoption du nouveau Règlement intérieur du Comité des Correspondants permanents [AP/CAT\(2007\)32](#) [AP/CAT\(2022\)08](#)

Les participants ont été invités à discuter et a adopté le projet de nouveau Règlement intérieur.

Le Secrétaire Exécutif a rappelé la nécessité de mettre à jour le Règlement intérieur existant, suite à l'évolution de l'Accord au cours des décennies qui ont suivi sa création en 1987 et à la lumière du développement du cadre normatif dans lequel il fonctionne. Les changements intervenus dans la composition de l'Accord, ainsi que l'évolution de l'environnement institutionnel, juridique et administratif du Conseil de l'Europe dans lequel l'Accord opère, exigent que certaines des procédures soient revues et mises à jour.

Décision : Suite à une discussion, le nouveau Règlement intérieur (voir doc [AP/CAT\(2022\)08rev](#)) a été adopté par consensus par le Comité. Le Comité a également chargé le Secrétaire exécutif d'informer le Comité des Ministres des nouvelles règles de procédure, en particulier en ce qui concerne le statut d'observateur des Etats membres.

6.2 Priorités de l'Accord pour 2023 [AP/CAT\(2021\)11](#)

Le Secrétaire Exécutif a déclaré que les priorités de l'Accord pour 2023 prises lors de la dernière réunion restaient valables et étaient les suivantes : (i) utilisation des technologies de l'information géospatiale (ii) recours accru aux réseaux sociaux et aux techniques de communication mobile afin d'appuyer les mesures prises par les États pour communiquer efficacement sur les risques de catastrophe, (iii) renforcement de la gouvernance des risques afin de gérer les risques de catastrophe et d'accroître la résilience des groupes vulnérables, et (iv) des outils d'évaluation des risques et protection du patrimoine culturel.

Il a ensuite présenté les deux intervenants et a rappelé au Comité que les présentations du Professeur C. Rizza et du Docteur F. P. Duarte contribueraient à orienter les travaux du Comité, en particulier dans le domaine des réseaux sociaux.

7. PRÉSENTATIONS INTRODUCTIVES

"L'utilisation des réseaux sociaux, des médias traditionnels, du big data et des réseaux de téléphonie mobile pour soutenir les mesures nationales pour une communication réussie sur les risques de catastrophes" par le Professeur Caroline Rizza, Présidente de l'Association ISCRAM – *Information System for Crisis Response and Management*, Bruxelles, Belgique. [Lien vers la présentation](#)

Cette présentation s'est concentrée sur l'usage bénéfique que pouvaient avoir les réseaux sociaux, les médias traditionnels, le big data et les réseaux de téléphonie mobile en matière de prévention sur les risques de catastrophes, mais aussi en amont et pendant une catastrophe d'origine naturelle ou humaine.

Les concepts opposants la collaboration institutionnelle, ou verticale, à la collaboration citoyenne, ou horizontale, ont été présentés tout en rappelant l'importance d'allier les deux pour une communication efficace lors de tels événements. C. Rizza a rappelé l'intérêt de créer une confiance entre les organismes institutionnels et les citoyens sur les réseaux sociaux pour pouvoir optimiser l'utilisation de ces derniers lors de catastrophes. Elle a aussi rappelé l'importance des citoyens dans des situations de crise telle que celles-ci et l'impact positif qu'ils peuvent avoir, en soulignant des initiatives de ces derniers dans des catastrophes passées comme durant les inondations de Gênes en 2011, l'ouragan Irma à Cuba en 2017, les inondations dans le sud de la France en 2019 ou encore les émeutes de Vancouver en 2011.

Enfin, C. Rizza a souligné l'importance de repenser la contribution du citoyen et le niveau local de la chaîne opérationnelle de gestion de crise.

"Menaces Hybrides – L'Armement des Réseaux Sociaux" par le Dr Felipe Pathé Duarte, professeur adjoint et chercheur à la NOVA School of Law and Instituto Superior de Ciências Policiais e Segurança Interna (ISCPSI), Lisbonne, Portugal. [Lien vers la présentation](#)

La présentation du Dr Felipe Pathé Duarte s'est focalisée sur la dangerosité des réseaux sociaux, si utilisé à mauvais escient. F. D. Duarte a parlé des menaces hybrides qui combinent des attaques multidimensionnelles, à la fois coercitives et subversives. Il a rappelé que l'objectif n'était pas seulement cinétique mais aussi d'influencer différentes formes de prise de décision allant de cyberattaques contre des systèmes d'information critiques aux "opérations dirigées par le récit", notamment par le biais des réseaux sociaux.

F. D. Duarte a précisé que tant les États que les acteurs non étatiques utilisaient des approches hybrides pour poursuivre leurs objectifs politiques et militaires. Il a démontré que les réseaux sociaux semblaient être devenus l'arme de prédilection des mouvements d'acteurs non-étatiques et que pour ces groupes, le domaine en ligne était devenu de plus en plus important car il offrait la possibilité de former des communautés virtuelles d'individus aux vues similaires mais géographiquement dispersés.

F. D. Duarte a conclu en disant que les réseaux sociaux étaient devenus l'arme de choix de certains Etats, et des acteurs non-étatiques pour mener une lutte asymétrique.

Décision : Le Comité a chargé le Secrétaire exécutif de travailler avec des experts afin d'élaborer un rapport sur l'utilisation des réseaux sociaux et des réseaux de téléphonie mobile pour une communication réussie sur les risques de catastrophes (avec un projet des lignes directrices) en vue de l'adoption d'une recommandation.

Vendredi 18 novembre 2022

3. PROGRAMME D'ACTIVITES 2022 (suite)

3.2 Centres spécialisés : résultats des projets de 2022 et propositions de projets pour 2023

Le Secrétaire exécutif a informé les directeurs de centres de la situation budgétaire de l'Accord pour 2023, qui sera nettement réduite après le départ de la Fédération de Russie du Conseil de l'Europe et la sortie de la Belgique de l'Accord en janvier 2023. Deux réunions sont programmées en 2023 ; la première se tiendra en ligne, et la deuxième en présentiel, sous la forme d'une réunion commune. En 2023, le niveau de financement des centres situés dans les États membres de l'Accord sera maintenu. Le financement ne pourra pas être garanti pour les centres situés dans des États non-membres. Les centres ont été priés de privilégier à l'avenir les collaborations sur les projets et de chercher de nouvelles possibilités de réunir des projets autour de thèmes communs, en réseau, notamment pour renforcer l'impact et la visibilité de l'Accord.

A. Micallef a souhaité la bienvenue aux directeurs et a rappelé l'importance d'intensifier la collaboration entre les centres spécialisés. Il a suggéré qu'un renforcement de l'expertise par le recours à des consultants extérieurs était une manière viable de procéder, et a cité BeSafeNet comme un exemple positif de collaboration entre plusieurs centres. Il a exhorté les directeurs à s'efforcer d'obtenir une couverture médiatique de leurs projets en plus de publier des articles scientifiques, afin de faire connaître les compétences du réseau.

Les Directeurs des Centres spécialisés présentent les réalisations de 2022 et les propositions de projets pour 2023.

Centre européen pour la sensibilisation aux catastrophes (BeSafeNet), Chypre. D. Christou a présenté BeSafeNet, l'outil en ligne de promotion d'une culture du risque dans les écoles secondaires des États membres et au-delà. BeSafeNet s'efforce d'enrichir les connaissances des élèves sur diverses catastrophes naturelles et technologiques. En 2022, 808 élèves de 92 écoles secondaires ont participé à l'Olympiade en ligne réunissant 11 États membres. Les trois meilleures équipes ont visité le Conseil de l'Europe et d'autres institutions européennes à Strasbourg. Les élèves ont assisté à la cérémonie de remise des prix de l'Olympiade, le 27 septembre à Strasbourg. La prochaine Olympiade sera organisée le 10 mars 2023. D. Christou a encouragé les participants à faire la promotion de l'Olympiade dans leur pays afin d'augmenter la participation. Les CPC ont particulièrement été encouragés à intensifier leurs efforts pour faire connaître l'Olympiade et élargir son rayonnement. [Lien vers la présentation](#)

Centre Euro-Méditerranéen pour l'Évaluation et la Prévention du Risque Sismique (CEPRIS), Maroc. N. Jabour a présenté les activités menées par le centre en 2022 et a signalé les séismes récents et les mouvements tectoniques dans le Détroit de Gibraltar. Les profondeurs moyennes des hypocentres ont été mesurées toutes les semaines pendant 3 mois. Des échantillons ont été prélevés sur le fond marin pour comparer les températures et les compositions. Des marégraphes ont été installés dans le port de plaisance de Saida pour détecter les éventuels tsunamis engendrés par une possible éruption volcanique. Le centre a collaboré avec les équipes de protection civile de l'ICoD, Malte et du CERU, Portugal, pour sensibiliser au risque de tsunamis dans la population ces dernières années. Les activités du centre n'ont pas été financées par l'Accord en 2022. [Lien vers la présentation](#)

Centre européen sur les risques urbains (CERU), Portugal. M. Ribeiro a présenté le projet intitulé « Participation de la population à la gestion et à l'atténuation des risques » (POPIRIM), qui est le fruit d'une collaboration entre le Portugal, la France et l'Italie. Il vise à tester la participation du public dans la réduction des risques de catastrophes et la gouvernance dans les petites communes exposées à des risques spécifiques dans chacun des pays participants. Au Portugal, il a été mis en œuvre à Encosta da Luz, Odivelas, Lisbonne, et le CERU a établi de bons contacts avec les populations locales grâce à un travail ciblé sur le terrain et la diffusion de questionnaires. Le projet a recueilli des informations sur les types de constructions, les équipements ménagers et la connaissance des risques au sein des communautés locales. Les personnes s'inquiètent principalement des risques de glissements de terrain et de feux de végétation et des problèmes de sécurité liés aux problèmes sociaux et à l'arrivée de migrants et de réfugiés. Le CERU a aussi organisé la 2^e Conférence internationale sur les risques urbains (ICUR 2022) du 23 au 25 juin à Lisbonne, avec la participation du Secrétaire exécutif d'EUR-OPA. Le CERU a collaboré au sein du projet « Les écoles et la lutte contre les risques domestiques et urbains » (SADUR), élaboré par le CUEBC, Italie, pour analyser les accidents domestiques, mettre à jour la page web sur les risques urbains et participer à une visioconférence organisée par le centre coordinateur. En 2023, POPIRIM définira les mécanismes locaux de participation du public, synchronisera les actions des autorités de la protection civile et organisera des exercices de formation pour la population locale. A. Micallef fait observer que la participation d'autres centres à ce type de projet serait une possibilité de renforcer la visibilité. [Lien vers la présentation](#)

Centro Universitario Europeo per i Beni Culturali (CUEBC), Italie. F. Ferrigni a présenté les résultats du projet « Les écoles et la lutte contre les risques domestiques et urbains » (SADUR). En Italie, les accidents domestiques ne sont pas qualifiés de catastrophes malgré les trois millions d'accidents par an, avec environ 1,8 millions passages aux urgences et 5 500 décès. Le projet a mobilisé 76 élèves du secondaire et une communauté de 30 000 habitants à Amalfi, par l'intermédiaire desquels le CUEBC a diffusé des informations liées au projet. Ce projet a donné d'excellents résultats et d'autres écoles ont demandé à participer à un renouvellement de cet exercice en raison de son efficacité. L'activité était particulièrement pertinente parce qu'aucune institution nationale n'est compétente pour la gestion de la réduction des risques domestiques en Italie. Les statistiques ne remontent qu'à 2014 parce que le système national de collecte de données n'est pas à jour. Les femmes, les enfants de moins de 12 ans et les personnes âgées sont plus exposés aux accidents domestiques d'après ces données, notamment en raison de leur plus grande présence dans les foyers. Une visioconférence a été organisée avec les centres partenaires pour définir les critères de classification, la gestion et les résultats du projet. Quatre articles ont été publiés dans la presse locale afin d'améliorer la communication et la visibilité, car la population locale se réfère souvent aux médias locaux. Des écoles ont été contactées afin de mettre au point un protocole pour poursuivre la collaboration. [Lien vers la présentation](#)

K. Zyman a rappelé que lors de la dernière réunion commune, les directeurs étaient encouragés à formuler des orientations qui serviraient de résultat mesurable à présenter aux autorités et assurant une plus grande publicité. Il était important de sensibiliser au rôle de l'Accord et de faire connaître les réalisations de ses projets et activités sur le terrain. Les orientations résultant des activités de projets pourraient faire l'objet d'une section supplémentaire du masque proposé à cet effet pour les rapports. A. Micallef a ajouté que les projets ciblant les écoles secondaires, comme BeSafeNet, ont tendance à produire des résultats positifs et à atteindre efficacement les objectifs de l'Accord.

Centre européen pour la réhabilitation des bâtiments (ECBR), Roumanie. E-S. Georgescu a présenté les activités de ce Centre pour 2022, qui accordent une attention particulière aux établissements s'occupant de personnes vulnérables ou handicapées, aux ONG et aux écoles pour enfants handicapés afin de réduire leur vulnérabilité face aux séismes. Les établissements secondaires adoptent une démarche non bureaucratique dans la mobilisation de groupes locaux pour l'organisation de la stratégie nationale de réduction des risques sismiques. Ainsi, un séminaire en ligne peut être organisé sur divers thèmes tels que les aléas, la vulnérabilité et les risques sismiques en Roumanie ainsi que la préparation face aux tremblements de terre. Il a évoqué la Stratégie du Conseil de l'Europe sur le Handicap 2017-2023, qui s'efforce de promouvoir l'égalité des chances et d'améliorer la qualité de la vie et l'indépendance des personnes handicapées. Les écoles ont participé à une enquête en ligne destinée à mesurer leur perception du risque sismique dans le cadre de la Stratégie nationale de réduction de ce risque. Le projet a bénéficié de la participation d'un pourcentage élevé de filles aux diverses activités. Les centres ECFF et ECPFE ont également participé au webinaire. En 2023, le projet mettra l'accent sur les réfugiés et sur le système pénitentiaire conformément aux objectifs de l'Accord pour des sociétés inclusives. A. Micallef a évoqué la possibilité de partager les webinaraires avec un plus grand nombre de pays afin d'améliorer la visibilité du réseau de centres spécialisés et de renforcer ce dernier. Des liens pourraient être créés entre les sites Internet pour améliorer la visibilité en général. [Lien vers la présentation](#)

Centre européen sur les feux de forêt, Grèce. S. Karma a présenté les activités menées en 2022 sur le thème « *Inclusion des groupes vulnérables dans la préparation et la réponse aux catastrophes pour faire face aux risques émergents* ». Le projet a diffusé les connaissances sur les exercices d'évacuation de personnes handicapées. Il a permis de développer les contacts entre des universitaires, des chercheurs, des professionnels du terrain, des experts et des personnes handicapées. Il vise à renforcer les capacités des communautés en matière de participation au cycle de la gestion des catastrophes afin d'améliorer la résilience face à celles-ci. Une publication qui paraîtra prochainement en anglais résumera les conclusions de l'atelier « *personne n'est laissé pour compte* », organisé par le ministère chargé de la crise climatique de la protection civile, à Athènes, le 8 novembre. Entre autres résultats, l'atelier a permis de sensibiliser les participants aux procédures nécessaires en cas d'urgence, de révéler les déficits et les lacunes dans les ressources dans la préparation, et de répondre aux questions relatives aux méthodes de sauvetage de personnes handicapées.

L'ECFF a participé au dialogue orienté sur l'action de la feuille de route 2021-2030 de l'EFDRR sur le thème « *des systèmes de collaboration inclusifs dans la gouvernance des risques liés à la chaleur et aux feux de végétation* », organisé le 21 octobre à Athènes. En 2023, l'ECFF réalisera, pour tester les systèmes d'alerte précoce, un exercice d'évacuation auquel participeront également des personnes handicapées. D. Christou suggère l'ajout des personnes handicapées au nombre des thèmes traités par BeSafeNet. [Lien vers la présentation](#)

Centre européen de prévention et de prévision des tremblements de terre (ECPFE), Grèce. L. Pelli a présenté les activités de l'ECPFE, dont la publication de l'atlas des monuments grecs classés selon leur comportement face aux séismes. L'ECPFE a fait une présentation intitulée « *Mesures de protection en cas de tremblement de terre destinées aux personnes handicapées* » dans l'atelier organisé par l'ECFF le 8 novembre. L'activité de l'ECPFE visait à définir une méthodologie d'évaluation de l'accessibilité des bâtiments historiques pour les personnes handicapées et à améliorer les interventions sur les infrastructures et les sites archéologiques. L'ECPFE a collaboré avec l'ECILS dans l'évaluation d'une sélection d'édifices du vieux bazar de Skopje afin de comparer les conclusions de l'ECILS avec les données obtenues par l'ECPFE, étant donné que les deux centres concentrent leur attention sur les bâtiments culturels et historiques. Les deux Centres sont parvenus à des conclusions similaires malgré des approches et des postulats différents. En 2023, l'ECPFE poursuivra sa collaboration avec l'ECFF. H. Cako (CPC, Albanie) se déclare intéressés par une collaboration avec l'ECPFE. Cette suggestion est saluée par L. Pelli. [Lien vers la présentation](#)

Aléas géodynamiques liés aux grands barrages (GHHD), Géorgie. T. Chelidze a résumé les réalisations de l'activité qui met l'accent sur l'application de nouvelles mesures de la stabilité des grands barrages, qui se fonde sur des outils dynamiques non linéaires et sur la compilation de lignes directrices. Il a participé au projet international DAMAST « *Suivi sur la durée de vie des installations hydroélectriques* » à Karlsruhe, en Allemagne, au mois d'avril et a présenté le rapport du GHHD « *Outils dynamiques non linéaires dans la surveillance en temps réel des grands barrages : le cas du barrage-voûte d'Enguri* ». En 2022, ce rapport a été accepté pour publication dans « *Special topics in dam engineering* ». De nouveaux outils de surveillance du comportement des barrages ont été élaborés, comme le dispositif économique de surveillance télémétrique de l'accélération/inclinaison. Cet outil sera testé en 2023 et, si les résultats sont

positifs, il pourra être envisagé comme un prototype susceptible d'être partagé avec d'autres pays. T. Chelidze explique qu'il reste de nombreux obstacles à franchir parce que les procédures pour la commercialisation et la mise en œuvre sont complexes. Le GHHD mène les activités du projet en collaboration avec le CERG de Strasbourg.

[Lien vers la présentation](#)

K. Nikolla (au nom de H. Cako, CCP, Albanie) a informé les participants de la structure et des activités de l'Agence nationale de la protection civile, fondée en 2019, qui est responsable de l'évaluation des risques de catastrophes et de la protection civile en Albanie. Depuis sa création, l'Albanie a mis en place une collaboration avec des partenaires de la région et avec des pays frontaliers comme l'Italie, la Grèce, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, la Croatie, le Portugal et la Serbie afin de tirer parti de l'expérience des agences plus anciennes de ces pays. L'Albanie partage la vision de l'Accord. L'Agence collabore également avec différents partenaires locaux. Il n'existait auparavant aucune loi, stratégie ou concept de réduction des risques de catastrophes et de gestion du changement climatique. La situation évolue toutefois et l'Albanie prévoit de finaliser au cours des prochains mois son nouveau dispositif national de préparation aux catastrophes. Soulignons au passage que l'Albanie est désormais l'un des États membres du [Mécanisme européen de protection civile](#) (UCPM), mis en place pour renforcer la coopération en matière de prévention et de gestion des catastrophes. L'Albanie bénéficie d'une vaste collaboration en matière de RRC avec d'autres instances internationales comme la DG ECHO et le *Pacific Disaster Center*.

En 2023, la collaboration sera encore renforcée grâce à des programmes transfrontaliers avec le Monténégro et la Grèce, ainsi qu'une coopération avec l'Italie et d'autres pays de la Méditerranée. Les failles du dispositif de protection civile de l'Albanie sont devenues manifestes lors du séisme de 2019, ce qui a offert au pays l'occasion de procéder à une mise à niveau de son dispositif de réaction et de ses moyens. L'Albanie collabore avec l'Allemagne dans le cadre d'un projet de six ans financés par le Fonds vert pour le climat, afin de concevoir un système d'alerte précoce couvrant l'ensemble du pays.

Centre européen sur la vulnérabilité des systèmes et réseaux industriels (ECILS), Macédoine du Nord.

V. Sesov a expliqué que le projet vise à évaluer la vulnérabilité aux séismes du Vieux bazar de Skopje en collaboration avec l'ECPFE, Grèce. Cette collaboration s'est achevée en octobre par une réunion organisée à Skopje pour comparer les conclusions des évaluations des bâtiments historiques. Les études ont été réalisées par un examen visuel rapide à l'aide d'un formulaire courant 2021 pour examiner les bâtiments culturels et historiques. Il a fallu constituer une base de données pour les informations collectées sur les bâtiments à examiner. Les études mettent l'accent sur la quantité et la qualité des années et sur la méthodologie appliquée. Les 30 bâtiments examinés ont fait l'objet de recherches documentaires et d'une collecte de données à distance. Une étape importante du projet a été la collaboration avec les organismes publics pour accéder à l'intérieur de bâtiments sélectionnés et y procéder à des études de structure. L'importance des dommages soufferts par le bâtiment a été notée et l'équipe de projets formulera, suite à cette étude, des recommandations à l'intention des propriétaires des bâtiments en vue d'éventuels travaux de rénovation. En 2023, la collaboration avec l'ECPFE se poursuivra notamment par des analyses de résistance à la charge et aux déformations des structures des bâtiments sélectionnés.

[Lien vers la présentation.](#)

Centre mondial de surveillance des incendies (GFMC), Allemagne.

J. Goldammer a présenté les activités du centre pour 2022, qui ont principalement mis l'accent sur les stratégies de gestion des feux de végétation en Ukraine, en Grèce et dans les Balkans occidentaux. J. Goldammer a réalisé une cartographie de la surveillance des feux de végétation en Ukraine où des mines terrestres et munitions non explosées (UXO) restent éparpillées dans le pays et représentent un grand danger pour les habitants. Le GFMC a effectué un suivi des dommages collatéraux causés par la guerre en Ukraine. Une superficie totale de 1,6 million d'hectares de terres végétalisées a brûlé en 2022, dont environ 300 000 ha de forêts. 1426 zones protégées sont contaminées à long terme par des UXO (obus, mines, bombes et roquettes). Le 7 décembre, une réunion en ligne sera organisée avec la Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe (FOREST EUROPSE) afin de discuter de la manière d'accomplir la reconstruction d'après-guerre des forêts ukrainiennes et de formuler l'assistance financière, scientifique et technique des pays européens.

Le GFMC a facilité la préparation et l'élaboration du « *Cadre international de gestion des feux de végétation* », qui a été présenté par K. Zyman lors de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques

de catastrophe, le 27 mai à Bali, Indonésie. Dans son sillage, la « 8^e Conférence internationale sur le feu de végétation » se tiendra du 16 au 19 mai 2023 au Portugal, et traitera de la gouvernance dans la gestion de ces incendies. S. Karma (ECFF) suggère au centre de participer à l'événement organisé au Portugal en 2023. La date limite de soumission de la synthèse a été fixée au 12 décembre.

K. Zyman a encouragé les directeurs à soumettre leur synthèse aux organisateurs de la conférence, car il s'agissait d'une occasion d'accroître la visibilité, étant donné qu'entre 500 à 1000 participants sont attendus à l'événement, et a offert l'aide de l'Accord pour la participation.

[Lien vers la présentation](#)

Centre euro-méditerranéen sur la dynamique côtière insulaire (ICoD), Malte. En collaboration avec UNIMORE, Italie, A. Micallef a évalué et cartographié la vulnérabilité et les risques liés au changement climatique. Le réchauffement mondial induit une augmentation du niveau des mers et constitue un risque permanent qui rend les zones littorales extrêmement vulnérables aux processus marins et liés au changement climatique. Il en résulte des conséquences négatives comme la perte d'écosystèmes naturels et de terres littorales exploitables, ainsi que de lourdes conséquences socio-économiques. Le projet s'intéresse aux défis et à la gestion des risques liés au changement climatique auxquels les autorités nationales sont confrontées ainsi qu'à l'atténuation des impacts des menaces sur le long terme engendrées par le réchauffement climatique, comme l'élévation du niveau des mers, et des menaces à court terme comme les submersions et les inondations.

L'île de Gozo a fait l'objet d'une étude de cas sur les scénarios d'inondation du littoral. Se fondant sur les projections du GIEC pour 2050 et pour 2100, l'ICoD a réalisé une cartographie des vulnérabilités et des risques présentant les zones littorales qui devraient se retrouver sous le niveau de la mer en 2050 et en 2100. Les orientations publiées à l'issue de ce processus constitueront de précieux outils d'aménagement du littoral pour le ministère des Travaux publics et de l'aménagement du territoire de Malte. L'ICoD a produit deux articles scientifiques publiés dans des revues scientifiques, et a fait plusieurs exposés et présenté des publications lors de diverses conférences, renforçant ainsi sa visibilité.

[Lien vers la présentation](#)

8. AUTRES ACTIVITES OPERATIONNELLES EN 2022

Aucune information nouvelle n'a été présentée sur les activités opérationnelles.

9. QUESTIONS DIVERSES

Les directeurs de centre ont été invités à soumettre toutes les propositions d'activités pour 2023 au plus tard le lundi 5 février. Par ailleurs, les renseignements sur un nouveau centre spécialisé de Slovaquie seront prochainement confirmés.

10. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

Les CCP tiendront leur prochaine réunion en ligne le mercredi 10 et le jeudi 11 mai 2023.